

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 14 décembre 2010, à 20h35, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
 Monsieur Michel Bédard, conseiller
 Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
 Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
 Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
 Monsieur Alain Lauzon, conseiller
 Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
 Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 20h35.

RÉSOLUTION 6047-12-2010
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Adoption de la politique de gestion contractuelle
4. Avis de motion – Amendement au règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et ajout de dispositions relative à la formation des comités de sélection
5. Remboursement du coût des travaux de raccordement à la nouvelle conduite d'aqueduc sur la rue de l'église
6. Location avec option d'achat d'équipements informatiques
7. Octroi d'un contrat pour l'entretien du réseau informatique
8. Autorisation de paiement de la facture de Toitures Pro-tech
9. Rapport sur l'équité salariale
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6048-12-2010
ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE tout organisme municipal est tenu d'adopter, au plus tard le 1^{er} janvier 2011, une politique de gestion contractuelle conformément aux nouvelles dispositions du *Code municipal*.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ADOPTER la politique de gestion contractuelle dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était relatée au long ;

DE DÉCRÉTER que la politique de gestion contractuelle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 6049-12-2010
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET AJOUTANT DES DISPOSITIONS
RELATIVES À LA FORMATION DES COMITÉS DE SÉLECTION

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller André Brisson un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant de règlement numéro 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et ajoutant des dispositions relatives à la formation des comités de sélection.

RÉSOLUTION 6050-12-2010
REMBOURSEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT À LA NOUVELLE
CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux réalisés au cours de l'année 2009 sur le réseau d'aqueduc situé dans le secteur Airville, une ancienne conduite a été remplacée et sera abandonnée à compter du 30 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE trois propriétaires devront effectuer des travaux pour le raccordement de leur propriété à la nouvelle conduite située dans la rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux de raccordement font partie des coûts inhérents au projet réalisé et doivent être remboursés aux propriétaires ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mathieu Bilodeau, propriétaire du 99 rue de l'Église a effectué les travaux requis au coût de 7 927.03\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le remboursement à Monsieur Mathieu Bilodeau de la somme de 7 927.03\$ représentant le coût des travaux réalisés.

DE FINANCER la dépense conformément au règlement d'emprunt 175-2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6051-12-2010

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE les contrats de location avec option d'achat pour le matériel informatique seront échus les 31 janvier et 28 février 2011 ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de D.L. Solutions Informatiques Inc. en date du 10 décembre 2010 pour le remplacement desdits équipements au coût de 21 852.00\$ plus taxes soit un total de 24 894.88\$, tel que plus amplement décrit à ladite offre ;

CONSIDÉRANT QUE Services financiers Lenovo offre de financer lesdits équipements, sur une période de trente-six mois sans intérêts, avec option d'achat à la fin du terme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat de location entre Services financiers Lenovo et la Municipalité, d'une durée de 36 mois au coût mensuel de 607.00\$ plus taxes soit 691.52 \$ incluant les taxes et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6052-12-2010

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE D.L. Solutions Informatiques Inc. a déposé sa proposition pour le renouvellement de son contrat de service pour l'entretien et la mise à jour du réseau informatique pour l'année 2011, au coût de 7 280.04 \$ taxes en sus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à D.L. Solutions Informatiques Inc. un contrat de service pour l'entretien et la mise à jour du réseau informatique pour l'année 2011 au coût de 606.67 \$ par mois, taxes en sus, le tout tel que plus amplement détaillé à son offre de service du 9 décembre 2010 ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6053-12-2010
AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE TOITURES PRO-TECH

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à Toitures Pro-Tech pour la réfection de la toiture de l'usine d'épuration des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard:

D'AUTORISER le paiement de la facture de Toitures Pro-Tech au montant de 2 475.00 \$ plus taxes, soit un total de 2 793.66 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6054-12-2010
ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE l'exercice d'équité salariale a été réalisé et complété avant le 12 mars 2009, conformément à la *Loi sur l'équité salariale* ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas, la loi prévoit que le maintien de l'équité salariale doit être ré-évalué au plus tard le 31 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE suite au mandat octroyé au Centre de Ressources municipales pour réaliser l'exercice de maintien de l'équité, un rapport a été produit.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER les résultats du rapport produit par le CRM dans le cadre du programme d'équité salariale et de procéder à l'affichage tel que requis par la loi.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6055-12-2010
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 20h45.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) PIERRE POIRIER

Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS

Directeur général